

Assemblée communale ordinaire, 11 septembre 2014, à 20 h 15,
À la Maison des Oeuvres, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel no 31 du 03 septembre 2014 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2014
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 100'000.- destiné au financement de l'assainissement de l'écoulement des eaux de surface dans le secteur Nord/Ouest de Fornet; financement par un emprunt bancaire et d'éventuelles subventions.
Donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 1'250'000.- destiné au financement de la viabilisation de la nouvelle zone à bâtir et à la réfection totale de la route au lieu-dit Crât des Oiseaux; financement par un emprunt bancaire, la vente de terrain et d'éventuelles subventions.
Donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
4. Discuter et approuver les comptes 2013 ; approuver les dépassements budgétaires.
5. Nomination de deux membres à la commission d'école du Cercle scolaire de La Courtine.
6. Divers et imprévus

<u>Président</u>	: Jean-Paul Farine
<u>Secrétaire</u>	: Jean-René Brahier
<u>Scrutateurs (trices)</u>	: Jean-Daniel Ackermann et Alain Gogniat/Boillat
<u>Nbre de participants</u>	: 32 personnes

Le président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si des modifications sont à faire à l'ordre du jour de ce soir. Cette possibilité n'est pas sollicitée.

Il présente et salue les représentants du bureau d'ingénieurs RWB qui vont respectivement présenter la partie technique des points 2 et 3 de l'ordre du jour. Il s'agit de Mme Vuilleumier, MM Pressaco et Riat.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2014

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétaire communal. Celui-ci informe l'assemblée, qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal. Il demande à l'assemblée si des modifications sont à apporter à ce PV. Aucune remarque n'étant formulée, le PV du 29 avril 2014 est accepté, avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter un crédit de Fr. 100'000.- destiné au financement de l'assainissement de l'écoulement des eaux de surface dans le secteur Nord/Ouest de Fornet; financement par un emprunt bancaire et d'éventuelles subventions.
Donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.

Julien Gogniat présente en quelques mots les raisons qui ont poussé le CC à présenter ce crédit à l'Assemblée communale. Il rappelle que lors des travaux de la traversée du village de Fornet et suite aux inondations des années 2000, la commune avait assaini de manière urgente le secteur Nord/Est de Fornet.

Depuis les deux dernières inondations (2009/2011) le problème s'est concentré au Nord/Ouest de Fornet. A la demande des propriétaires fonciers une étude d'assainissement du secteur a été engagée pour arriver aujourd'hui au vote de ce crédit de Fr. 100'000.-. Avant de céder la parole à Mme Vuilleumier du bureau d'ingénieurs RWB et tout en recommandant, au nom du CC, à l'Assemblée communale de ce soir d'accepter ce crédit, il demande l'entrée en matière. Cette demande n'est pas combattue.

Mme Vuilleumier du bureau RWB présente en détails l'étude faite pour trouver une solution à ce problème. Elle informe l'Assemblée, qu'au départ trois variantes d'interventions plus ou moins conséquentes ont été présentées au CC puis aux propriétaires fonciers concernés, qui, finalement, ont opté pour la variante 2. C'est celle-là qu'elle va vous présenter plus concrètement. Après quelques infos succinctes des deux autres variantes, Mme Vuilleumier développe en quelques mots les trois étapes majeures de la variante 2.

Dans un premier temps, il s'agira de dévier l'eau de la route du Haut de Fornet et des surfaces en amont dans les champs en aval de la route pour une partie et dans les champs à l'Est pour l'autre, où elle sera dirigée vers les installations d'infiltration d'eau claire faites dans ce secteur en 2000 déjà.

Pour la deuxième phase il est prévu de modifier la morphologie du terrain naturel par la construction d'une digue de dix mètres de large et d'une profondeur maximale de 40 cm afin de diriger l'eau vers l'emposieu qui se trouve à l'Ouest de l'étang des époux Cerf/Donzé.

La dernière étape consistera à gérer la surverse de l'emposieu précité, de la capter pour la diriger vers l'installation se trouvant au Sud de la route cantonale pour être envoyée dans l'emposieu récupérant déjà la surverse des eaux claires du reste du hameau de Fornet.

Toutes ces dispositions sont nécessaires pour éviter des ennuis et des problèmes récurrents d'inondation pour toutes les maisons se trouvant au Nord/Ouest de Fornet.

Le président des Assemblées remercie Mme Vuilleumier et Julien Gogniat pour leurs exposés et ouvre la discussion :

Charles Reussner : demande si l'eau qui va arriver dans le collecteur de l'autre côté de la route, au Sud/Ouest de Fornet ne va pas aggraver la stagnation d'eau qui se fait à cet endroit. Les réponses de plusieurs personnes, en particulier celle de **Julien Gogniat**, dissipent les doutes évoqués.

Christine Gerber, demande qu'elle est la suite de la procédure ? Mme Vuilleumier lui répond qu'il y aura tout d'abord une demande de permis et qu'ensuite on procédera à un appel d'offres. Pour cela il faudra finaliser le projet qui sera soumis, avant le dépôt public, à tous les riverains concernés pour ensuite élaborer le projet définitif. Le fait qu'elle sera une nouvelle fois consultée, Christine Gerber est rassurée.

Luc Maillard, relève l'importance du maintien des emposieus et s'adresse à la population en générale pour l'inciter à respecter ces endroits, indispensables à l'équilibre de la nature, en particulier pour lutter contre les inondations.

Bernard Saucy, estime qu'il serait plus judicieux de reconstruire l'emposieu rebouché ces dernières années. **Julien Gogniat** lui répond que cette solution a été envisagée mais qu'elle ne présentait pas assez de garanties.

Jean-Marc Grandjean, demande si l'ECA va participer au financement de cet investissement ? Il lui est répondu qu'une demande de participation leur sera faite tout comme au service de l'environnement de la RCJU ainsi qu'à d'autres institutions ou fondations.

La parole n'étant plus demandée, le président des Assemblées passe au vote : C'est à l'unanimité, que l'Assemblée communale accepte ce crédit de Fr. 100'000.- pour l'assainissement de l'écoulement des eaux de surface dans le secteur Nord/Ouest de Fornet. Elle donne compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt bancaire nécessaire et consolider cet investissement, après déduction des éventuelles aides qui seront demandées.

3. Discuter et voter un crédit de Fr. 1'250'000.- destiné au financement de la viabilisation de la nouvelle zone à bâtir et à la réfection totale de la route au lieu-dit Crât des Oiseaux; financement par un emprunt bancaire, la vente de terrain et d'éventuelles subventions. Donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.

Jacques Affolter rapporte au nom du Conseil communal et rappelle en quelques mots les raisons de cette viabilisation liées à l'acceptation, en début d'année, du nouveau PAL qui avait pour but de continuer le développement de notre village pour les années à venir. Dans cet esprit, il faut à nouveau offrir à notre jeunesse et à ceux qui voudraient venir s'installer à Lajoux des possibilités de pouvoir y construire et y habiter dans de bonnes conditions. L'objectif communal n'est pas de brader son terrain mais de s'assurer de la pérennité du village dont les infrastructures actuelles permettent encore une augmentation de la population. Cet objectif s'inscrit dans la politique locale de ces dernières années, tant au niveau culturel, social, scolaire que financier, pour pouvoir continuer d'assurer une qualité de vie optimale à Lajoux. Pour toutes ces raisons et pour poursuivre le développement de notre localité nous vous proposons aujourd'hui de voter ce crédit de Fr. 1'250'000.- pour la viabilisation de la nouvelle zone à bâtir au Crât des Oiseaux et la réfection totale de la route de la Grainvie.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Afin que l'Assemblée puisse se rendre compte du projet présenté aujourd'hui, Jacques Affolter donne le relai à MM Pressaco et Riat du bureau d'ingénieurs RWB qui présentent en détail le projet déjà largement précité. Les plans sont présentés et analysés en détail avec des arguments pertinents sur tous les aspects de cette viabilisation et de la réfection de la route. En conclusion, il rappelle la procédure qui suivra la décision de ce soir, à savoir, les demandes d'autorisations nécessaires pour réaliser ces travaux, la mise à l'enquête publique du projet définitif, l'appel d'offres légiféré selon les exigences des « marchés publics » et l'adjudication des travaux. Ces derniers devraient débuter en avril/mai 2015.

Jacques Affolter conclut cet exposé en demandant, au nom du Conseil communal, à l'Assemblée d'accepter ce crédit de Fr. 1'250'000.-.

Le président des Assemblées remercie MM Pressaco et Riat ainsi que Jacques Affolter pour leurs exposés et ouvre la discussion

Luc Maillard, demande si les conduites des infrastructures de la viabilisation sont prévues sous la route et pourquoi, le cas échéant, la commune n'a pas prévu de garder une bande de terrain d'environ 150 cm sur le côté de la route pour pouvoir y mettre ces installations.

M. Pressaco lui répond que la solution envisagée est incontournable, du fait que la largeur de la zone à bâtir n'a pas pu être négociée avec les instances cantonales concernées, au-delà de trente mètres de large. Dès lors, l'idée de garder communale une bande de terrain de 150 cm au bord de la route aurait préterité la grandeur des parcelles d'une aisance respectable.

Bernard Saucy, s'étonne de ce projet coûteux, si l'on se réfère aux comptes communaux largement déficitaires, qui seront présentés tout à l'heure. Ne serait-ce pas judicieux de reporter ce projet en mettant la priorité vers un assainissement des finances communales.

Jacques Affolter revient sur son introduction et lui explique à nouveau les raisons primordiales de ce projet qui consistent à poursuivre l'objectif du développement du village afin d'essayer de garder notre jeunesse à Lajoux. Cette volonté étant le gage fondamental d'un apport financier non négligeable qui nous permettra à moyen ou long terme d'équilibrer les comptes communaux.

Liliane Berberat, revient sur la largeur de la route. Elle l'estime beaucoup trop large et dangereuse. Ne faudrait-il pas la réduire afin de garantir au mieux la sécurité des habitants du quartier, en particulier des enfants ? Une telle largeur ne va-t-elle pas inciter les automobilistes à rouler plus vite ?

Jacques Affolter, sans minimiser ces inquiétudes, lui répond que cette route ne sera pas seulement utilisée par les habitants du quartier mais aussi par les agriculteurs qui ont des terres aux Ronds Prés et aussi pour l'exploitation des forêts des Fiefs. **Samuel Gerber président de la commission d'urbanisme** appuie cette analyse en affirmant qu'une route plus étroite serait à coup sûr l'augmentation des risques d'accidents, puisqu'elle inciterait non pas les automobilistes à rouler plus vite mais à emprunter et à déborder régulièrement sur le trottoir ce qui augmenterait, sans en douter, le risque d'accident.

David Gogniat, demande si la construction du trottoir, telle que proposée, permettra de déblayer le trottoir en même temps que l'ouverture du chemin en hiver, ceci afin de diminuer l'intervention des employés communaux. L'accès au chasse-neige sur le trottoir, sans risque de provoquer des dégâts, est-il possible ? **Monsieur Pressaco** lui répond que cela lui semble difficile puisque la hauteur du trottoir, à la limite de la route, sera de 5 cm afin de garantir également l'écoulement des eaux de surface. A priori, il répondrait négativement à cette question, mais n'exclut pas qu'à l'usage cela pourrait peut-être se faire.

Ce débat ciblé se poursuit avec quelques questions de détails qui trouvent des réponses adéquates et satisfaisantes.

La parole n'étant plus demandée, Jacques Affolter conclut la discussion en rappelant que le projet soumis aujourd'hui à l'Assemblée sera financé en grande partie par la vente de terrain et pour le solde par un emprunt bancaire. Le président des Assemblées passe au vote :

C'est par 25 oui contre 2 non et 5 abstentions, que, l'Assemblée communale accepte ce crédit de Fr. 1'250'000.- pour la viabilisation de la nouvelle zone à bâtir et à la réfection totale de la route au lieu-dit Crât des Oiseaux. Elle donne également compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt bancaire nécessaire et de le consolider à la fin des travaux, après déduction des éventuelles subventions qui seront demandées.

4. Discuter et approuver les comptes 2013 ; approuver les dépassements budgétaires.

Raymond Jecker maire, rapporteur du conseil communal, commence son exposé en demandant aux citoyennes et citoyens de Lajoux de bien vouloir excuser l'administration communale pour le retard pris dans la présentation des comptes 2013. Et de préciser, qu'il ne s'agit pas d'une volonté délibérée des autorités ni de négligence du receveur communal mais bel et bien d'ennuis informatiques récurrents qui ont empêché l'administrateur communal et ses collègues d'exécuter leur travail correctement dès la fin de l'année 2013 et au début de 2014 et ce sur une période très importante. A tel point que les autorités communales s'interrogent sur la possibilité de s'adresser à Swisscom pour couvrir tout ou en partie les frais engendré par ce préjudice.

Ce soir, c'est la première fois qu'il introduit la présentation des comptes d'une année à laquelle il a participé en tant que responsable des finances.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Et de poursuivre qu'il n'est pas facile d'annoncer une mauvaise année, voire catastrophique, soit un déficit initial qui avoisine les quatre cent mille francs. Devant ce résultat, le CC a cherché à comprendre les raisons. En analysant les dits comptes, le CC a pu heureusement constater qu'en tout ce qui concerne les domaines sur lesquels il a un pouvoir d'intervention, les comptes correspondent à plus de 95% à ce qui avait été prévu au budget. Ce sont des variations et des rétrocessions d'impôts portants sur des décisions des trois années précédentes qui ont provoqué et par la même occasion influencé cette situation comme dans deux autres communes jurassiennes, pour ne pas les nommer, Muriaux et Fahy. De plus, les relatifs bons résultats des deux années précédentes ont fait que la commune n'a rien touché de la péréquation financière. En compensation, ce mauvais résultat va induire un appui fort conséquent de la part de ladite péréquation pour 2015 seulement. A ce moment, cela permettra de reconstituer quelque peu les réserves que le CC a décidé d'utiliser en 2013 pour présenter à l'Assemblée des comptes qui bouclent au final avec un déficit correspondant au budget.

Il parle en mot. Le receveur communal va maintenant présenter en chiffres ces comptes 2013.

En conclusion de son rapport, le maire, au nom du CC, recommande à l'assemblée d'accepter ces comptes 2013 avec les dépassements budgétaires qui seront développés avec les comptes. Ces derniers sont présentés en détail par le receveur communal.

Durant la présentation en détail des comptes 2013 avec une explication précise des différents dépassements budgétaires, par le receveur communal, le président Jean-Paul Farine ouvre la discussion après chaque chapitre, ce qui permet de relater ci-dessous les interventions suivantes :

Charles Reussner, demande aux autorités communales de « bouter » les taxateurs cantonaux pour éviter des retards aussi importants et qui prêteritent les comptes communaux là ou on ne s'y attend pas.

Cette constatation est pertinente à plus d'un titre, selon le *receveur communal*, puisqu'il ajoute que ces variations, faites dans les années réelles, auraient peut-être permis d'éviter une interruption de l'aide de la péréquation financière cantonale et ainsi permis d'avoir des résultats plus réalistes lors des deux dernières années.

Luc Maillard, s'interroge sur les problèmes informatiques rencontrés. Sont-ils dus au choix du logiciel et est-il le même qu'aux Genevez ? Le *maire et le receveur communal* répondent négativement aux deux questions, puisque, d'une part, le logiciel n'est pas le même qu'aux Genevez et, que, d'autre part, les problèmes rencontrés proviennent d'un nouveau « router » de Swisscom mal configuré par ces derniers.

Agnès Surdez, profite de la présentation du résultat du compte du service communal des ordures pour s'interroger sur l'avenir qu'il sera donné à la déchetterie mobile après l'échec de la régionalisation des déchetteries. **Raymond Jecker maire**, lui répond qu'à ce jour les autorités communales n'ont plus reçu de nouvelles à ce sujet et pense que le débat sera certainement repris en fin de cette année, mais certainement en 2015.

Catherine Brahier-Sunier, demande pourquoi les deux cimetières communaux ont un sol différent puisque l'un est en herbe et l'autre en gravier ? Le *secrétaire communal* lui explique les raisons simples de cette différence. L'ancien, qui faisait le tour de l'Eglise à l'époque, a toujours été en gravier, alors que le nouveau, construit lors de la rénovation de l'Eglise en 1970, a été aménagé en herbe pour garder un aspect naturel du site. Il faut dire que les deux surfaces nécessitent un entretien régulier et compliqué, d'où un coût élevé de leur entretien.

Pour terminer cette présentation des comptes 2013, Alain Thiévent, membre de la commission de vérification des comptes, donne connaissance du rapport de révision final des comptes 2013. Ces derniers demandent également à l'assemblée d'accepter ces comptes et d'en donner décharge au receveur communal.

La parole n'étant plus demandée le président passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée communale accepte le compte de fonctionnement 2013 ainsi que les dépassements budgétaires, qui bouclent avec un excédent de charges de francs 99'286.50 avec Fr. 3'299'573.68 de charges et Fr. 3'200'287.18 de produits. Le compte d'investissement est également accepté à l'unanimité. Il boucle pour l'année 2013 avec un investissement brut de Fr. 168'344.05 et des subventions et autres participations de tiers reçues pour Fr. 162'014.00, soit une charge NETTE de Fr. 6'330.05.

5. Nomination de deux membres à la commission d'école du Cercle scolaire de La Courtine.

Catherine Brahier-Donzé rapporte au nom du conseil communal et demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Après lecture des démissions de Michèle Crevoisier-Gigandet et Laurence Jolidon-Girardin, Catherine Brahier-Donzé, propose, au nom du Conseil communal, de les remplacer par Mme Céline Gerber-Couche et par M. Evan Mathez.

Le président ouvre la discussion en demandant s'il n'y a pas d'autres propositions.

L'Assemblée communale ne faisant aucune autre proposition à celles du Conseil communal, le président passe au vote.

C'est à l'unanimité et simultanément que l'Assemblée communale accepte les nominations de Mme Céline Gerber-Couche et de M. Evan Mathez à la commission d'école du Cercle scolaire de La Courtine.

6. Divers et imprévus

Luc Maillard, revient sur l'info faite par le Conseil communal sur le dernier tout-ménage au sujet de la poste. Il rend attentif les autorités communales pour qu'elles soient vigilantes et prêtes si le géant jaune s'apprêtait à proposer la fermeture du bureau postal de Lajoux. Il relève que cette pratique tourne autour des derniers rescapés du Jura et que Lajoux doit bientôt être concernée. Il soutient la démarche du Conseil communal et invite également la population de Lajoux à se rendre le plus souvent possible à la poste de Lajoux pour lui donner toutes les chances d'être maintenue encore de longues années.

Agnès Surdez, demande au Conseil communal si les économies envisagées par le Canton du Jura auront des répercussions sur les acquits sociaux de la commune de Lajoux.

Le *receveur communal* lui répond qu'en principe non, s'il s'en réfère aux infos en sa possession à ce jour. S'il devait y avoir des répercussions c'est plutôt au niveau des dépenses puisque certaines économies envisagées toucheront également la prise en charges des dépenses communes selon une répartition définie entre l'Etat et les communes. Certes, il faudra être vigilant le moment venu.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Paul Farine président, lève l'assemblée, il est 22h20.

Le président :
Jean-Paul Farine

Le secrétaire :
Jean-René Brahier